

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 084-258402346-20241126-2024CS79-DE

Date de la convocation 20 novembre 2024
Présidente Dominique SANTONI
Secrétaire de séance

Membres syndicaux titulaires en exercice :	101
Nombre de votes :	71

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à seize heures, les Membres du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon, dûment convoqués par lettre du vingt novembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis sous la présidence de Mme Dominique SANTONI à la Maison du Parc du Luberon.

COMITE SYNDICAL, ETAIENT PRESENTS :

Communes	Membres titulaires	Membres suppléants	Communes	Membres titulaires	Membres suppléants
ANSOUIS	M. CAVALIER ☒	D. VERKIN ☐	JOUCAS	A. POZZO ☒	O. LAUBRON ☐
APT	G. LETTERON ☒	E. NDIOUR ☐	B. JOURDANS	M. BESTAGNO ☒	B. VINCENT ☐
AUBENAS	R. PETIET ☐	M. PASCAL ☐	BASTIDONNE	J. DECUIGNIERES ☒	Suppléant ☐
AURIBEAU	V. DEMEYERE ☐	R. CICERO ☐	BRILLANNE	S. CAIRE ☐	C. RENARD ☐
BEAUMONT	G. PINGUET ☒	X. ROUMANIE ☐	TOUR D'AIGUES	G. GERMAIN ☒	M. DOMEIZEL ☐
BONNIEUX	P. RAGOT ☐	C. CHEVALIER ☒	LACOSTE	A. MORETTI ☐	M. PAQUIN ☒
BUOUX	L. MORARD ☐	R. LANDIER ☐	LAGARDE	S. FOUVET ☐	B. BONNET ☐
CABRIERES D'AIGUES	P. PEYTHIEUX ☒	G. JEAN ☐	LAGNES	V. MILESI ☐	J. GRANGIER ☐
CABRIERES D'AVIGNON	D. CRESP ☒	S. POURCEL ☐	LAURIS	S. VANNEYRE ☒	T. DERNIS ☐
CADENET	M. JAUBERT ☒	V. BOISGARD ☐	BEAUMETTES	J. MACHEFER ☒	E. PAGUET ☐
CASENEUVE	H. BLEUZEN ☐		TAILLADES	B. LOISEL MONTAGNE ☐	JL. DELPIANO ☐
CAVAILLON	P. COURTECUISE ☒	JP. RIVET ☐	LIMANS	C. MOSTEIRO ☐	J. CHAUD ☐
CERESTE	P. FRIMAS ☒	D. ROQUES ☐	LIoux	T. GARCIN ☐	G. CLOP ☐
CHEVAL BLANC	S. TROUSSE ☐	MT. NEMROD ☐	LOURMARIN	JP. PETTAVINO ☐	A. LE BARON ☐
CORBIERES	JL. MIOLA ☐	M. LE GENDRE ☐	LURS	K. MASSE ☐	J. LADET ☐
CUCURON	P. ANGELETTI ☐	T. BENOIT ☐	MANOSQUE	V. PEISSON ☒	I. EL OUADGHIRI ☐
DAUPHIN	T. RICHARME ☐	C. DENIS ☐	MAUBEC	JF. DUBOIS ☐	JL. BOQUIS ☐
FORCALQUIER	E. LUTHRINGER ☐	M. DALMASSO ☐	MENERBES	P. MERLE ☐	E. ARIAS ☐
GARGAS	L. GARCIA ☐	C. MIETZKER ☐	MERINDOL	M. SUEUR ☒	S. KERMARREC ☐
GORDES	R. KITAEFF ☐	R. FERRARI ☐	MIRABEAU	L. DE LUZE ☐	B. LABBAYE ☐
GOULT	M. CHABAUD ☒	JC. DONGUY ☐	MONTFURON	S. D'APUZZO ☒	G. GUILLOT ☐
GRAMBOIS	A. FERETTI ☒	G. MAZEL ☐	MONTJUSTIN	J. PELLEGRIN ☐	M. GUIBERT ☐
MURS	C. NOLLET ☐	ME. PETIT DE LA RODIERE ☐	ST MAIME	D. CHAMPOURLIER ☐	N. DE CLERCQ ☐
NIOZELLES	J. PENZA ☒	M. LAGRANGE ☐	ST MARTIN CASTILLON	C. CARBONNEL ☒	L. BERTEL ☐
OPPEDE	JP. GERAULT ☐	Y. POBES ☐	ST MARTIN BRASQUE	P. VARAIRE ☐	J. RICHAUD ☐
OPPEDETTE	G. BALLIN ☐	F. MORSEL ☐	ST MARTIN EAUX	ME. CHRISOSTOME ☐	R. POCHET ☐
PERTUIS	V. BARDISA ☐	V. LEGRAND ☐	ST MICHEL L'OBS.	B. TERRASSON ☒	P. RIERA ☐
PEYPIN D'AIGUES	A. SCARDAMAGLIA ☒	S. RAKOWITZ ☐	ST PANTALEON	L. MILLE ☐	A. GARRETA ☒
PIERRERUE	K. ROLANDO ☐	A. GUERRINI ☐	ST SATURNIN	G. LANDRIEU ☒	M. AUGIER ☐
PIERREVERT	B. BRIFFAULT ☐	JP. FONTANA ☐	SANNES	P. COPETE ☐	B. BARNOUIN ☐
PUGET	A. HELL ☐	A. JEAN ☐	SIGONCE	M. BOTTERO ☒	J. BELZUNCE ☐
PUYVERT	Y. PRIMO ☐	C. MOUREY ☐	SIVERGUES	D. PESSEMESSSE-HOLDOWICZ ☐	S. STEINLE ☒
REILLANNE	M. ANDLAUER ☐	F. GERVAIS-BRIAND ☐	VACHERES	S. ILOVAISKY-CANO ☐	J. REYNIER ☐
REVEST DES B	M. GASQUET ☐	J. MONTA ☐	VIENS	V. DARGERIE ☒	I. HOANG ☐
ROBION	M. NOUVEAU ☐	A. LARGERON ☐	VILLARS	P. EVEN ☒	M. VANEL ☐
ROUSSILLON	M. MALIVEL ☐	L. TRIBOLLET ☒	VILLELAURE	R. ROUZET ☐	C. BERTON ☐
RUSTREL	AM. LOISON ☐	G. PEY ☒	VILLEMUS	P. POURCIN ☐	F. BERNINI ☐
SAIGNON	F. DUPOUX ☐	C. SLEK ☐	VILLENEUVE	R. GIRAUD ☒	I. FILHOL ☐
SAINTE-TULLE	G. FAUCOUNNEAU ☐	R. CERCIELLO ☐	VOLX	C. GAY ☐	P. DAUMAS ☐

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 084-258402346-20241126-2024CS79-DE

COMITE SYNDICAL, POUVOIRS :

Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à	Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à
V. DEMEYERE (Auribeau)	☒	G. LETTERON (Apt)	P. MERLE (Ménérbes)	☒	V. PEISSON (Manosque)
R. PETIET (Aubenas les Alpes)	☒	V. PEISSON (Manosque)	C. NOLLET (Murs)	☒	V. DARGER (Viens)
G. PINGUET (Beaumont de Pertuis)	☒	L. GARCIA (Gargas)	Jean-Pierre GERAULT (Oppède)	☒	S. TROUSSE (Cheval-Blanc)
D. CRESP (Cabrières d'Avignon)	☒	P. COURTECUISE (Cavaillon)	G. BALLIN (Oppédette)	☒	A. SCARDAMAGLIA (Peypin d'Aigues)
P. FRIMAS (Cereste)	☒	P. COURTECUISE (Cavaillon)	P. VARAIRE (St Martin de la Brasque)	☒	C. CARBONNEL (St Martin de Castillon)
E. LUTHRINGER (Forcalquier)	☒	V. DARGER (Viens)	L. MILLE (St Pantaleon)	☒	C. CARBONNEL (St Martin de Castillon)
E. LEON (Bastidonne)	☒	G. GERMAIN (La Tour d'Aigues)	G. LANDRIEU (St Saturnin les Apt)	☒	P. EVEN (Villars)
S. VANNEYRE (Lauris)	☒	M. CAVALIER (Ansouis)	P. COPETE (Sannes)	☒	S. CAIRE (Brillanne)
J. MACHEFER (Beaumettes)	☒	G. LETTERON (Apt)	S. ILOVAISKY-CANO (Vachères)	☒	S. CAIRE (Brillanne)
B. LOISEL MONTAGNE (Taillades)	☒	S. TROUSSE (Cheval-Blanc)	R. GIRAUD (Villeneuve)	☒	M. BOTERO (Sigonce)
C. MOSTEIRO (Limans)	☒	L. GARCIA (Gargas)	C. GAY (Volx)	☒	B. TERRASSON (St Michel l'Observatoire)

COLLEGE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DU VAUCLUSE, ETAIENT PRESENTS :

Membres titulaires		Membres suppléants	
Elisabeth AMOROS	☒	Christian MOUNIER	☐
Suzanne BOUCHET	☐	Marielle FABRE	☐
Florelle NOUGUIER	☐	Nicolas HUMBERT	☐
Dominique SANTONI	☒	Patrick MERLE	☐
Jean-François LOVISOLO	☐	Fabrice MARTINEZ-TOCABENS	☐
Noëlle TRINQUIER	☒	Myriam SILEM	☐

COLLEGE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DU VAUCLUSE, POUVOIRS :

Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à	Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à
Dominique SANTONI	☒	Elisabeth AMOROS		☐	
Jean-François LOVISOLO	☒	Noëlle TRINQUIER		☐	

COLLEGE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE, ETAIENT PRESENTS :

Membres titulaires		Membres suppléants	
Marion MAGNAN	☐	Michel DALMASSO	☐
Laurie SARDELLA	☐	Jacques BRES	☐
Elisabeth JACQUES	☐	Camille GALTIER	☐

COLLEGE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE, POUVOIRS :

Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à	Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à
	☐			☐	

COLLEGE DU CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR, ETAIENT PRESENTS :

Membres titulaires		Membres suppléants	
Christophe MADROLLE	☐	Jean-Pierre SERRUS	☐
Jacqueline BOUYAC	☐	Anne CLAUDIUS-PETIT	☐
Georges BOTELLA	☐	Bénédicte MARTIN	☐
Jean-Pierre RICHARD	☒	Ludovic PERNEY	☐
Jean AILLAUD	☒	Claire ARAGONES	☒
Solange PONCHON	☐	Georges CRISTIANI	☐
Cyril JUGLARET	☐	Sylvaine DI CARO	☐
Christian GIRARD	☐	Thierry D'AIGREMONT	☐
Valérie DELPECH	☐	Bénédicte AUZANOT	☐

COLLEGE DU CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR, POUVOIRS :

Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à	Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à
Georges BOTELLA	☒	Jean AILLAUD		☐	
Solange PONCHON	☒	Jean AILLAUD		☐	

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 084-258402346-20241126-2024CS79-DE

COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION

MEMBRES PRESENTS :

EPCI	Membres titulaires		Membres suppléants	
CCPAL	Frédéric SACCO	☒	Christian BELLOT	☐
COTELUB	Catherine SERRA	☐	Jean-Marc BRABANT	☐
DLVA	Gilles MEGIS	☐	Jérôme DUBOIS	☐
CCPFML	Christian CHIAPELLA	☒	Nadine CURNIER	☐
LMV	Jean-Philippe RIVET	☐	Claire ARAGONES	☐
EPCI INVITES (sans voix délibérative)				
HPPB	Jacques DEPIEDS	☐		
Métropole Aix-Marseille-Provence	Martine VASSAL	☐		

COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION, POUVOIRS :

Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à	Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à
F. SACCO (CCPAL)	☒	C. CHIAPELLA (CCPFML)		☐	
JP RIVET (LMV)	☒	C. CHIAPELLA (CCPFML)		☐	
	☐			☐	
	☐			☐	

ORGANISMES ASSOCIES (sans voix délibérante)

Président honoraire	Jean-Louis JOSEPH	☐
Conseil Economique et social	Georgia LAMBERTIN	☐
Chambre d'agriculture Vaucluse	Joël BOUSCARLE	☐
Chambre d'agriculture Alpes de Haute Provence	Sandrine FAUCOU	☐
Chambre d'agriculture Alpes de Haute Provence	Gilbert GOLETTI	☐
Chambre de commerce Vaucluse	Xavier MATHIEU	☐
Chambre de commerce Alpes de Haute Provence	Henri DAMIA	☐
Chambre des métiers Vaucluse	Didier GARCIA	☐
Conseil scientifique	Thierry TATONI	☐
SM d'Aménagement et de Valorisation Forestière 84		☐
SM d'Aménagement de la Vallée de la Durance		☐

INVITES

SOUS-PREFECTURE APT	Christine HACQUES	☐
SOUS PREFECTURE FORCALQUIER	Marie-Paule DEMIGUEL	☐
DREAL PACA	François-Xavier GAUCI	☐
	Sylvain RIVET	☐
TRESOR PUBLIC	Céline VENTURI	☐
CONSEIL REGIONAL	Céline HAYOT	☐
	Jeanne BENIHYA-VERDE	☒
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAUCLUSE	Carole TOUTAIN	☐
	Lionel MARTIN	☐
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE	Patrick MATHIEU	☐
		☐

OBJET DE LA DELIBERATION : « Adapter la gestion forestière dans un contexte de dépérissement des forêts méditerranéennes » - Demande de financement

REFERENCE – NUMERO : N° 2024CS79

DOCUMENT(S) ANNEXE(S) :

RESULTAT DU VOTE : Adoption à l'unanimité

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 ;

Vu les dispositions de l'orientation A.1 de la Charte du Parc et notamment son objectif A.1.1 « Veiller aux incidences sur la biodiversité des orientations et des choix en matière d'aménagement du territoire »

Vu les dispositions de l'orientation A.2 de la Charte du Parc et notamment son objectif A.2.2 « Contribuer et veiller à la cohérence des politiques privées et publiques de protection et de valorisation de la forêt »

Vu le plan d'actions de la Charte forestière de territoire Luberon-Lure et les axes stratégiques II « Développement d'une gestion durable concertée et multifonctionnelle des forêts » et IV « Sensibilisation et formation des acteurs et usagers de la forêt » avec notamment les actions N°9 « Anticiper le changement climatique et faire évoluer les pratiques », N°10 « Développer la sylviculture irrégulière » et N°16 « Sensibiliser et porter à la connaissance des élus les enjeux forestiers sur leur commune » ;

Vu le règlement administratif de l'appel à projet « Stratégies locales de développement pour la gestion et la protection de la forêt » Volet mise en œuvre du FEADER ;

Vu l'avis favorable en séance du 08/11/2024 de la Commission biodiversité, géologie et ressources naturelles pour la réalisation du projet ;

Considérant la volonté du Parc du Luberon de porter la candidature du territoire à l'appel à projets « Stratégie locales de développement pour la gestion et la protection de la forêt » sur trois ans, de 2025 à 2028 ;

Considérant le contexte de changement climatique et ses impacts visibles sur les forêts du territoire ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

D'APPROUVER le portage de la candidature du territoire par le Parc du Luberon à l'appel à projets « Stratégies locales de développement pour la gestion et la protection de la forêt » 2024 pour la période : 01/07/2025 au 30/06/2028 ;

D'APPROUVER le plan de financement de l'opération et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc du Luberon pas augmenté :

Dépenses	Recettes		
Description	Montant € HT	Financier	Montant € HT
Personnel du PNRL (Chargé de mission forêt) 0,3 ETP pour 3 ans	45 992,34 €	FEADER 60%	50 733,78 €
COFOR PACA (convention de partenariat)	3 816,00 €	Région 20 %	16 911,27 €
Prestations	34 748,00 €	Autofinancement Parc	16 148,09 €
		Autofinancement AVISILVA (ingénierie)	763,20 €
TOTAL	84 556,34 €	TOTAL	84 556,34 €

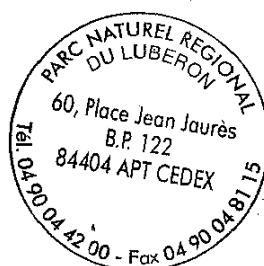
DE DEPOSER une demande de financement au titre du Fonds FEADER pour l'appel à projets « Stratégie locales de développement pour la gestion et la protection de la forêt » de la Région Sud PACA, pour un montant de 84 556,34 € ;

D'AUTORISER Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération, et notamment les conventions de partenariat avec le cabinet d'expertise forestière AVISILVA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



La Présidente

Dominique SANTONI